

Publié sur le site www.venerand.fr le: 24/02/2023**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15****PRESENTS : 12****VOTANTS : 12****L'AN DEUX MIL VINGT TROIS****LE 23 JANVIER A VINGT HEURE****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;****DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 18 JANVIER 2023****PRESENTS :** Mme TEXIER Martine, M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjointes ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, VESVAL Catherine.**EXCUSES :** BOUDAUD Hervé, JAUD Christophe, ROGIC Vincent,**ABSENT :****POUVOIR :****SECRETAIRE DE SEANCE :** MARTINEAU Marie-Andrée.**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil du 9 janvier 2023
- Terrains Lotissement Le Bois des forts
- Choix du bureau d'étude pour étude géotechnique Le Bois des Forts
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Revalorisation de loyer 30 rue des deux sources
- Demande de mise à disposition de la petite salle municipale pour une thérapeute énergétique
- Rallye de Saintonge
- DIA 01/2023 – 5 Les Jardins du Bourg
- Questions diverses

1/ CHOIX DU BUREAU D'ETUDE GEOTECHNIQUE POUR LE BOIS DES FORTS

Mme le Maire présente les devis d'étude géotechnique G1 demandés par la Commune suite au problème de structure de terrain rencontré lors du début des travaux sur les lots n°3 et n°4 au Lotissement du Bois des Forts (délibération 001_2023_01).

Entreprise	Le Bois des Forts –TTC
APOGEA	1080€
GEODECRION	1320€ (1 rapport global) 1800€ (2 rapports)
FORATLANTIC	1560€ (essai laboratoire)

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis d'APOGEA pour un montant de 1080€
- d'inscrire les crédits au budget du lotissement du Bois des Forts

2/ CREATION D'UN POSTE D'OUVRIER POLYVALENT SUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Mme Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade d'un agent,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

-la création de l'emploi d'ouvrier polyvalent sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1 février 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	Cat.	Ancien effectif	Nouvel effectif	Pourvu	Non pourvu	Durée hebdo
Secrétaire de mairie	Rédacteur	B	1	1	1	0	1 TC
Agent technique polyvalent	Adjoint technique Principale de 1 ^{ère} classe	C	0	1	0	1	1 TC
	Adjoint technique Principale de 2 nd classe	C	2	2	1	1	1 TC
	Adjoint technique	C	1	1	1	0	1 TC
Agent d'entretien	Adjoint technique Principale de 2 nd classe	C	0	1	1	0	10/35ème

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3/ REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire informe le conseil qu'il est possible de réviser le loyer du 30 rue des deux sources en tenant compte du taux IRL du 4^{es} trimestre 2022 (le dernier indice connu), soit + 3,50 % : ce qui représenterait une augmentation de 20.65€.

Loyer actuel : 590€

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

-de revaloriser le loyer du 30 rue des deux sources de seulement 10€ soit un **nouveau loyer de 600€** à compter du 01/02/2023.

4/ DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA PETITE SALLE POUR EVENEMENTS PROFESSIONNELS

Mme le Maire explique avoir reçu en mairie une demande d'occupation de la petite salle municipale pour événements professionnels. Une thérapeute énergéticienne déjà installée au Pôle Santé Hilairois souhaite proposer des ateliers d'art expressif en groupe sur la Commune. Elle souhaiterait pouvoir occuper la salle un après-midi par mois, par exemple le lundi.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

-de proposer la location de la petite salle à 60€/jour (chauffage compris) l'hiver et 35€ en période sans chauffage.

5/ PASSAGE DU RALLYE DE SAINTONGE SUR LA COMMUNE EN 2023

Mme le Maire présente au Conseil la demande de passage des organisateurs du Rallye de Saintonge sur la Commune à l'occasion de l'édition 2023 programmée les 21, 22 et 23 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix pour et une abstention :

-Décide de donner un avis favorable au passage de l'édition 2023 du Rallye de Saintonge sur la Commune les 21, 22 et 23 juillet.

6/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA 01/2023 – 5 LES JARDINS DU BOURG

Mme le Maire indique que le bien situé 5 Les Jardins du Bourg et cadastré AN 735 et AN 740 est en vente. Mme le Maire sollicite l'avis du conseil sachant que ce bien est situé en zone de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Questions diverses :

Travaux logement 30 rue des deux sources :

Mme le Maire explique que les agents travaillent actuellement à l'isolation et au rafraichissement de l'appartement libéré fin décembre. Le plafond du séjour a été descendu et isolé comme la partie au-dessus des chambres. De nouveaux parquets sont à installer et la peinture à reprendre.

Tourisme :

Mme le Maire indique que la candidature de Vénérand pour recevoir des animations proposées par la Communauté d'Agglomération de Saintes cet été n'a pas été retenue pour l'accueil d'une séance de cinéma en plein air. Ne souhaitant pas accueillir d'autres manifestations, Mme le Maire indique que la Commune s'est retirée pour être en position plus favorable l'an prochain.

Rencontre avec le conseiller en énergie partagé :

Mme le Maire indique qu'une rencontre avec M. PARDOUX est prévue le 2 février 2023 à 9h pour faire le point sur les travaux envisageables sur la Commune dans le cadre des économies d'énergie.

Animation à la bibliothèque :

Mme le Maire regrette que la venue de l'auteure Stéphanie LOCATELLI pour une rencontre-dédicace n'ait pas attiré plus de monde en soulignant le travail très important réalisé par les bénévoles de la bibliothèque pour faire de cette rencontre un riche moment d'échanges.

La séance est levée.

Le Maire,
Françoise LIBOUREL



Le secrétaire,
Marie-Andrée MARTINEAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.